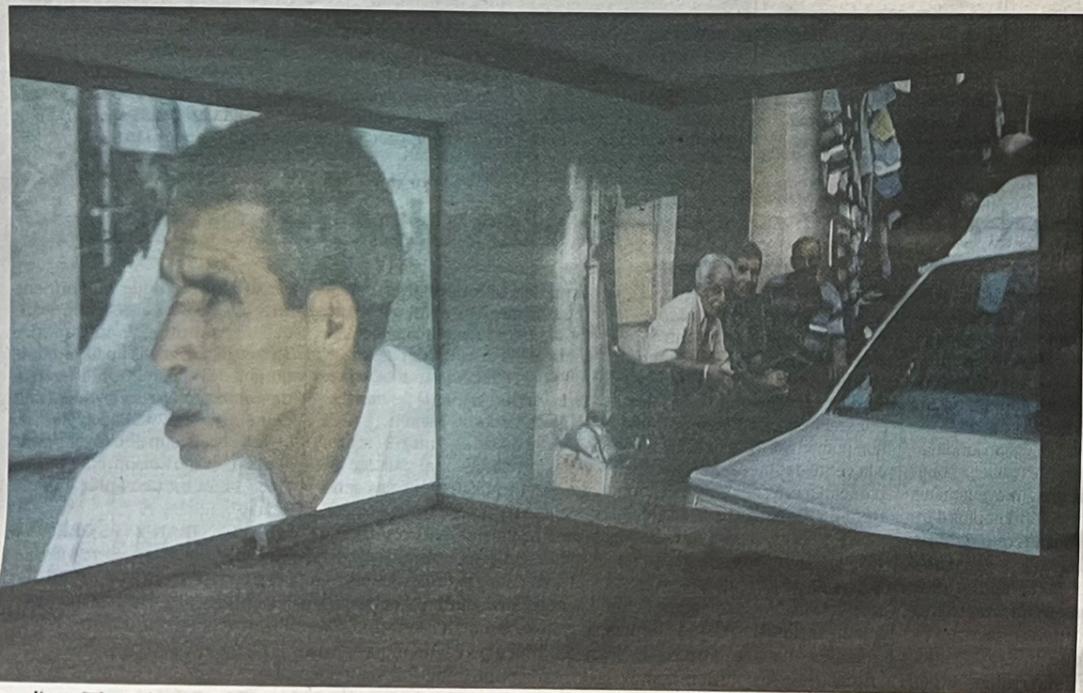


«Accordions» A Marseille, l'art est au désaccord

Produite dans le quartier pauvre de Belsunce, l'œuvre vidéo de Gary Hill, acquise par l'Etat en 2023, fait l'objet d'un conflit entre la galerie représentant l'artiste et l'association à l'initiative du projet. Une situation révélatrice de la méconnaissance réciproque de milieux éloignés.

Par ÈVE BEAUVALLET Envoyée spéciale à Marseille



Accordions (The Belsunce Recordings, July 2001) de Gary Hill. PHOTO COURTESY GARY HILL ET GALERIE IN SITU ADAGP



Un «David contre Goliath» de l'art contemporain. Voici l'histoire qui s'effilait ce 2 mai lors de l'inauguration du Printemps de l'art contemporain à Marseille. Dans les locaux de la Compagnie, association culturelle implantée au cœur du quartier populaire de Belsunce, professionnels du secteur et officiels découvraient parmi d'autres œuvres une étrange vidéo inquisitrice. Signée par le directeur même des lieux, Paul-Emmanuel Odin, la vidéo entendait dénoncer la «spoliation» dont les habitants de ce quartier déshérité et son association culturelle auraient été victimes, de la part d'un artiste de renommée internationale et de sa galerie

francilienne. L'histoire tumultueuse des coulisses d'Accordions, œuvre de l'Américain Gary Hill créée dans ce lieu même il y a plus de vingt ans, était relancée. Elle débute en 2001 dans l'historique fief de la diaspora maghrébine de Belsunce, donc. Là-bas, l'association d'art contemporain la Compagnie œuvre en résonance directe avec le contexte social alentour, celui d'une population en grande précarité. Pour les dix ans du lieu, le directeur Paul-Emmanuel Odin passe commande d'une œuvre à un artiste américain qu'il admire particulièrement, Gary Hill, et sur lequel il rédige d'ailleurs un mémoire de recherche.

MOSAÏQUE DE SCÈNES DE VIE

A l'époque, l'art vidéo attise encore la curiosité des collectionneurs et Gary Hill est au sommet de sa gloire: moins commercial que son confrère Bill Viola, le vidéaste vient toutefois de remporter un lion d'or à la Biennale de Venise (1995). De son immersion de plusieurs semaines dans les ruelles de Belsunce sort alors Accordions (The Belsunce Recordings, July 2001), intrigante vidéo qui met justement en scène les limites et pièges d'une telle commande. En effet, son procédé même semble interroger l'éthique du regard porté sur des populations pauvres par un artiste riche d'un pouvoir qu'ils n'ont pas: sa caméra. Le film, en effet, est une mosaïque de scènes de vie de quartier presque impossibles à distinguer: plus la caméra zoome sur les visages, plus l'image tremble ou s'interrompt, plus la caméra recule, plus l'image se stabilise. Jusqu'où est-il ou non moral de filmer ces visages? Le commanditaire, Paul-Emmanuel Odin, est bouleversé par l'œuvre, convaincu de son rôle d'emblème pour le quartier. Il vante la vidéo à quelques directeurs de fonds régionaux d'art contemporain et prend attache avec les équipes du Centre national des arts plastiques (Cnap), chargées de constituer un patrimoine contemporain, donc d'acquiescer des œuvres au nom de l'Etat. Et cette œuvre-ci, si atypique dans sa mise en scène d'un quartier populaire français, ne devrait-elle intégrer les collections nationales?

Vingt-cinq ans plus tard, le même commanditaire ne décolère pas. L'œuvre de Gary Hill a fini par être acquise par le Cnap en 2023 et ce, soutient Paul-Emmanuel Odin, grâce aux échanges qu'il a lui-même multipliés avec l'institution et d'autres membres de son réseau professionnel. Mais c'est la galerie de Gary Hill, Fabienne Leclerc-In Situ, qui en récolte financièrement les fruits, «alors qu'elle n'a été qu'un relais secondaire et technique en qui nous avions confiance», déplore le directeur d'association. Ainsi la galeriste a-t-elle touché (comme il en va habituellement) 50% des 120 000 euros du prix de vente. Mais en refusant, toujours selon Paul-Emmanuel Odin, d'honorer les engagements pris auprès de lui. Lesquels? Que cette galerie d'envergure internationale accordée à la petite association de Belsunce 25% des bénéfices (30 000 euros), montant représentant selon lui les frais d'initiative, d'accompagnement et de production. Seulement, aucun contrat n'a été officiellement conclu au sujet de cette vente entre l'association, l'artiste et sa galerie. La galerie Fabienne Leclerc-In Situ se serait plusieurs fois engagée par téléphone auprès de Paul-Emmanuel Odin en faveur de cet arrangement, mais aucun mail de sa main ne vient non plus en attester. L'association marseillaise peut uniquement faire valoir un courrier de l'artiste Gary Hill daté de 2021, mentionnant que si la vente se fait, «Fabienne est OK avec une répartition 50% pour l'artiste, 25% pour la galerie, 25% pour l'association la Compagnie». La galeriste, qui rappelle accompagner Gary Hill depuis 1988, se souvient vaguement de discussions téléphoniques sur la répartition des gains. Mais celles-ci auraient eu lieu, se souvient-elle, avant de comprendre que Paul-Emmanuel Odin n'avait en réalité «pas vraiment produit» cette œuvre. Pour un accueil en résidence de quelques mois, avec subventions, sans achat de matériel («Gary Hill a utilisé le sien»), «30 000 euros, c'est du délire!» dit-elle à Libération. D'autant que l'asso n'est en mesure de fournir aucun document attestant des frais engagés à l'épo-

Dans le quartier de Belsunce, à Marseille, en 2020.
PHOTO: OLIVIER SAUQUIN VANT
HANS LUCAS

que «un dégat des eaux survenu dans les locaux», justifie Paul-Emmanuel Odin. Une fois la vente actée en 2023, l'artiste s'est aligné sur la position de sa galeriste. «N'êtes-vous pas censé être une association à but non lucratif et subventionnée par la municipalité?» écrit Gary Hill à l'association marseillaise par mail en juin 2023, interrogeant la mission même de la structure. Argument «cynique», s'agace Paul-Emmanuel Odin, qui rappelle la fragilité de son économie: «30 000 euros, pour nous, c'est l'équivalent d'un emploi à temps plein d'un an pour mener des ateliers dans le quartier». En outre, une association peut tout à fait émettre des factures et assurer une vente tant que les fonds servent ensuite son activité.

«TOUT À FAIT INJUSTE»

En l'absence de plusieurs documents clés, il est peu probable que l'affaire prenne une tournure judiciaire. D'autant que l'association marseillaise a finalement accepté fin 2023 une commission sur la vente de 5640 euros hors taxe sur la part de la galerie Fabienne Leclerc, soit environ 5% du montant total. Mais Paul-Emmanuel Odin tient à ouvrir le débat: «Comment certaines pratiques défont-elles le supposé sens politique d'une œuvre?» Ses déboires n'illustrent-ils pas parfaitement les contradictions parfois intenables entre le contenu critique de certaines productions d'art contemporain et l'économie de marché dans laquelle elles s'inscrivent? Passionnant.

Seulement la galeriste, elle, tombe des nues devant ce pitch, «complètement fantasmatique», du grand méchant puissant et du petit père des pauvres. «C'est tout à fait injuste: on n'est pas [Gagosian! (Larry Gagosian, puissant galeriste international, ndr)]». Seules les galeries qui vendent de la peinture moderne font des marges aujourd'hui. La sienne se ruine pour louer des stands dans des foires internationales et pour stocker les œuvres invendues. Car l'art vidéo ne se vend absolument plus: «Gary Hill n'a eu la cote que pendant dix ans.» Qui irait aujourd'hui le faire passer pour Jeff Koons?

Le vrai sujet, selon Fabienne Leclerc, touche à la «méconnaissance totale» de l'économie des galeries françaises dans un contexte mondialisé. Méconnaissance qui des conditions d'exercice de l'autre, ici? «Fabienne Leclerc n'a aucune idée des réalités qui sont les nôtres en tant qu'association œuvrant dans des conditions précaires», lance Paul-Emmanuel Odin.

Reste alors de l'histoire une réalité plus morne, moins spectaculaire que le grand procès de David contre Goliath: celle du paysage culturel français des années 2020, avec son argent public qui fond, son marché de l'art mondialisé ultra-concurrentiel et sa chaîne alimentaire de plus en plus violente dans laquelle les puissants des uns sont les faibles des autres. ▶



Krzysztof Warlikowski

«Le Che pétale

Malgré quelques trous la nouvelle production du vaudeville de Stra avec sa distribution et la mise en scène de Krzysztof Warlikowski consterne.

On redoutait le pire en la nouvelle production à la rose, au théâtre des sées, mais l'on n'imaginait pas tre: narrant comment une aris mûr, la Maréchale, perd stup jeune amant, le vaudeville de R est plus sophistiqué qu'il n'y partition, tout d'abord. Las, l'Or nal de France n'a ni le rebond n capiteuses du Philharmonique pour donner aux vases leur écla aux méditations de la Maréchale de nostalgie; le comble restant qui conclut le premier acte quel ré et mi bémol. Par son écriture suite. Là encore, seule la mezz Niamh O'Sullivan, en Octavian au style straussien par son émis sa projection puissante, et sa ci de son timbre corsé des reflets: prano d'une grande fraîcheur m souffrante, Regula Müllemann) meilleur en Sophie; Jean-Sébas ble peu à l'aise en Faninal tan Rose compose un baron Ochs Quant à la première Maréchale Gens, soignée et indéniablen il lui manque ce mélange de s voix et de résignation douce- rent naguère Renée Fleming e à l'Opéra-Bastille. La tragédie